

ID: 015-241500230-20231214-DEL\_2023\_165-DE



## Extrait du registre des délibérations

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le 14 décembre 2023 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68 Nombre de conseillers en exercice: 68 Nombre de conseillers présents à la séance : 46 Nombre de conseillers représentés: 14 Nombre de conseillers absents à la séance : 8 Nombre de conseillers suppléés : /

## **ETAIENT PRÉSENTS:**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Michel COSNIER, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Louis PRAX, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

## **ETAIENT REPRESENTE(E)S:**

Maryline MONTEILLET (représentée par Nathalie GARDES), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Nadine BRUEL (représentée par Dominique FABREGUES), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Frédéric GODBARGE (représenté par Louis ESTEVES), Christophe PESTRINAUX (représenté par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-François RODIER (représenté par Cécile GANE), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Luc TOURLAN (représenté par Gérard PRADAL), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

## **ETAIENT ABSENT(E)S:**

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL 2023 165: TECHNIQUES DE COMMUNICATION / CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CENTRE RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (CRAIG) - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA CABA ET DÉSIGNATION DE SES REPRÉSENTANTS

**Rapporteur: Madame Nathalie GARDES** 

A l'origine initiative auvergnate, le Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) est un groupement d'intérêt public créé en 2011 dans le cadre du Contrat de Plan État-Région. Le CRAIG est un Centre de Ressources dans le domaine de l'information géographique. En mutualisant les moyens à un niveau régional, il permet notamment de produire les fonds de plan cartographiques nécessaires aux territoires pour un coût optimisé.

Le CRAIG, dont la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac est membre fondateur, est aujourd'hui reconnu par les territoires comme un service d'appui aux politiques publiques. Il est devenu:

- un fournisseur de services pour tous les acteurs publics de la région, garant de l'équité
- un support indispensable à une mise en œuvre efficiente des politiques publiques dans le domaine de l'aménagement, de la gestion des risques, des transports, du tourisme, de la recherche ...;

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID: 015-241500230-20231214-DEL\_2023\_165-DE

- un moyen efficace pour optimiser et réduire la dépense publique en matière d'acquisitions de données (coproduction de données avec l'IGN, la DGFIP, les exploitants de réseaux...);

- un outil contribuant à la sécurité des travaux à proximité des réseaux enterrés (gestion d'un référentiel très grande échelle pour les gestionnaires de réseaux tels que SDE, Enedis, gestionnaires de réseaux humides...);
- un levier performant au service de l'innovation ouverte et de l'e-administration (opendata, favoriser l'accès à l'information géographique pour tous);
- un outil pertinent pour le suivi du déploiement du Très Haut Débit.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le GIP compte 28 membres (Région, 7 départements, 4 Métropoles, 15 Agglomérations et l'IGN) qui participent à la gouvernance du CRAIG et bénéficie à plus de 1 300 organismes publics de la région.

A travers la validation de la convention jointe en annexe, il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac renouvelle son adhésion au groupement d'intérêt public CRAIG pour une nouvelle période de trois ans.

Dans ce cadre, il est précisé que le montant de la participation des collectivités au GIP est établi au prorata du nombre d'habitants de la Collectivité concernée sur la base de 0,185 centimes d'euros/habitant, le montant total pour une Collectivité étant par ailleurs plafonné à 19 110 euros. Ainsi, pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, la contribution s'élèverait à 10 285 €/an.

En renouvelant son adhésion au CRAIG, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac reste membre du GIP et pourra continuer à siéger dans les différentes instances de pilotage du GIP et contribuer ainsi aux différents choix stratégiques du groupement. Il est rappelé à ce titre que le Conseil Communautaire doit désigner ses représentants titulaire et suppléant au sein du CRAIG.

En contribuant au CRAIG, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et ses communes membres, via le service SIG mutualisé, accèdent à l'ensemble de l'offre de services du groupement, notamment :

- un accès privilégié à une multitude de données géographiques (en téléchargement et en flux);
- des fonds de plan adaptés et régulièrement actualisés dont un fond de plan très haute résolution de type orthophotographies de résolution 5 cm conforme au standard PCRS et maintenu à jour :
- un service web de consultation des données cadastrales ;
- un service web mutualisé pour la gestion des dt/dict (exploitant et déclarant) ;
- un hébergement des données sécurisées ;
- un support utilisateurs 5 jours sur 7;
- des formations d'initiation au SIG;
- la possibilité de référencer ses données dans le catalogue conformément à la Directive INSPIRE ;
- un lieu d'échanges entre professionnels (journées techniques, groupes de travail...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de partenariat pour la mise en œuvre du Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG), dont le projet est joint en annexe ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID: 015-241500230-20231214-DEL\_2023\_165-DE

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac au CRAIG pour un montant de 10 285 €/an ;

- de désigner Madame Nathalie GARDES, Vice-Présidente, et Monsieur Michel BAISSAC, Conseiller Délégué, respectivement comme représentants titulaire et suppléant de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour siéger aux Assemblées Générales du GIP (2 fois/an);
- de mandater ces derniers pour que soient durablement garantis les équilibres existants entre la représentation de chaque membre et son apport au financement ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac à signer toutes conventions et documents à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Au registre sont les signatures, Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.